

DÉPISTAGE VISUEL :

Des permanences


à l'Administration subrégionale de Bruxelles en juillet et en août



Quoi ?

Un dépistage visuel gratuit, réalisé par une Assistante technique en ophtalmologie, pour les enfants de 2 à 5 ans, accompagnés d'un adulte.

Le dépistage visuel est un examen **préventif, indolore, gratuit**, qui prend peu de temps (un quart d'heure). Au plus tôt on dépiste un trouble de la vue chez l'enfant, au plus tôt on peut le traiter et meilleurs sont les résultats.



Pour qui ?

Tous les enfants entre 2 et 5 ans **qui n'ont pas été dépistés**, accompagnés d'un adulte **muni du carnet de l'enfant**.



Mesures Covid 19

Les mesures suivantes sont d'application :

- Rdv tous les ¼ d'heure de façon à éviter les croisements de personnes dans la salle d'attente ;
- Port du masque obligatoire pour le parent qui accompagne l'enfant et 1 seul accompagnant par enfant ;
- Lavage des mains pour l'enfant et l'accompagnant lors de l'accès aux locaux ;
- L'examinatrice portera lors du dépistage un masque chirurgical. Elle procédera au lavage de ses mains entre chaque examen et les surfaces en contact avec le public seront désinfectées également entre chaque examen.

Grâce à ces mesures, nous pouvons donc vous accueillir en toute sécurité.



Où ?

A l'ASR de Bruxelles,
28-32 rue Saint-Bernard
à 1060 Saint-Gilles.



Quand ?

Le mercredi 22/07

(entre 9h et 12h15 et entre 13h30 et 15h15)

Le jeudi 23/07

(entre 9h et 12h15 et entre 13h30 et 15h15)

Le mardi 25/08

(entre 9h et 12h00 et entre 13h30 et 15h30)

Le mercredi 26/08

(entre 9h et 12h00 et entre 13h30 et 15h30)

ATTENTION !

Inscription préalable obligatoire :

02 511 47 51



ONE.be

